

Rapport de la commission des investissements sur le préavis 21-2022 intitulé « Demande de crédit de CHF 189'875 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des investissements s'est réunie le mardi 8 novembre à 18h dans les locaux de la Région de Nyon afin de discuter du Préavis 21-2022-DISREN. Tous les membres étaient présents à l'exception de Monsieur Claude Farine qui était excusé. Messieurs Frédéric Mani, président de la Région de Nyon, Gérard Produit, responsable politique de la Mobilité et Boris Mury, secrétaire général, étaient également présents. La commission les remercie pour leur présentation de l'objet et les réponses limpides apportées aux questions posées.

Préambule

Afin de poursuivre sa politique de mobilité douce, la Ville de Nyon a décidé de construire deux passerelles, respectivement entre Nyon et Bois-Bougy, et entre Nyon et Prangins. Pour cette dernière, bien que située exclusivement sur territoire nyonnais, les coûts sont répartis à parts égales entre les deux communes.

La Ville de Nyon a alors effectué une demande de soutien à la Région par le biais du fonds DISREN. La commission des investissements s'est par conséquent réunie, comme pour chaque préavis concernant une demande de subvention par le fonds DISREN, afin d'étudier la pertinence d'un tel soutien. Ce raisonnement a été conduit à la fois sous le prisme de l'utilité à l'échelle régionale, du calcul équitable de la répartition des coûts entre les différents cercles, et de l'état actuel des finances régionales.

Discussion

L'intensité du trafic piéton et cycliste sur le tronçon Nyon-Prangins n'est pas à démontrer, et l'intérêt régional d'un réaménagement n'a fait aucun doute pour la commission.

La répartition des coûts entre le cercle porteur et le cercle solidaire correspond à la répartition qui avait été adoptée pour le soutien aux Transports Publics, soit 75% pour le cercle porteur et 25% pour le cercle solidaire.

Aussi, il est donc important de rappeler que la part d'intérêt régional est de CHF 1'519'002, mais que la part correspondant à la commune de Prangins doit être soustraite du calcul car celle-ci n'est pas membre de la Région. Par conséquent, aucun centime de soutien n'ira à la commune de Prangins.

Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de commune suffisamment concernée par l'objet pour entrer dans l'hypothétique catégorie de « cercle porteur B ».

Enfin, la commission constate qu'en cumulant les montants des préavis 21-2022 et 22-2022, qui impactent les finances communales de respectivement 0,03 et 0,05 points d'impôts, on obtient un total de 0,08 points d'impôts. Compte tenu de l'absence d'autres préavis DISREN sur cette année, le total est donc largement en deçà du plafond, fixé à 0,9 point. Dans ce contexte particulièrement favorable et compte tenu du faible total de fonds affectés à des préavis DISREN sur l'année écoulée, il paraît particulièrement évident que ce soutien nécessaire ne fait de surcroît planer aucun danger sur les finances régionales.

Conclusion

La commission conclut à la fois à la nécessité de soutenir un projet qui permettra une refonte du transport modal dans notre région, à la pertinence du calcul de la répartition des coûts, et au faible montant consacré à des préavis DISREN sur l'année écoulée.

Pour ces raisons, la commission unanime recommande l'adoption de ce préavis.

La commission fait aussi part de son souhait que le conseil intercommunal soit par la suite tenu au courant si des communes n'ayant pas adhéré au DISREN mais dont les habitants sont susceptibles d'emprunter l'infrastructure ont accepté de participer financièrement en déduction de la part de la commune territoriale, en l'espèce Nyon.

Quant aux habitants et conseillers communaux pranginois si sceptiques concernant l'utilité du fond DISREN et plus généralement le rôle de notre Région, la commission espère que ce préavis et le manque à gagner qu'il induit pour leur commune permettra de lever certains doutes.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu	le préavis du Comité de direction 21-2022-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 189'875 TTC,
ouï	le rapport de la Commission ad hoc,
ouï	le rapport de la Commission des investissements régionaux,
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide d'accorder le crédit de CHF 189'875 TTC pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins, soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.
d'imputer	le montant total de CHF 189'875 TTC sur le compte DISREN 140.3185.

La commission :

Corinne Besson

Danielle Collomb

Pascal Colombo

Frédéric Guilloud

Antoine Nicolas

Vadim Rochat (rapporteur)